

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

EPPS 003-893/08/BC

**■ Approbations des marchés relatifs à la réalisation de la piscine communautaire des Gorguettes à Cassis - Lot 2 à 19
DGEEAG 08/2153/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° EIC 001-1106/07/BC du 17 décembre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux lots 2 à 19 de l'opération de réalisation de la piscine communautaire des Gorguettes sur la base des Dossiers de Consultation des Entreprises correspondants.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/052.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 26 novembre 2008 a retenu les offres des entreprises suivantes :

Lot 2	Gros œuvre	DUMEZ	2 572 000,00€ HT
Lot 3	Charpente bois	MATHIS	379 197,00€ HT
Lot 4	Couverture étanchéité	SUD ECRAN	784 366,98€ HT
Lot 6	Menuiseries extérieures- mur rideau - métallerie	ALQUIER	640 026,00€ HT
Lot 7	Cloisons peinture faux plafonds	SCPA	281 117,38€ HT
Lot 8	Menuiseries intérieures	DELTA	160 841,41€ HT
Lot 9	Equipement de vestiaires	NAVIC	89 990,00€ HT
Lot 10	Revêtements minces	FORCE BATIMENT	26 432,70€ HT
Lot 11	Revêtements carrelage	AIC BAT	665 442,77€ HT
Lot 12	Equipement de piscine	LMP	113 015,49€ HT
Lot 14	Electricité courants forts et faibles	MIDI ELEC	285 125,25€ HT
Lot 15	Contrôle d'accès	ELISATH	32 974,00€ HT
Lot 16	Chauffage- Ventilation- Traitement d'air	AXIMA	303 000,00 € HT
Lot 17	Plomberie sanitaire	CRYSTAL	84 000,00€ HT
Lot 18	Traitement d'eau - chauffage des bassins	IIMATEC	348 328,01€ HT
Lot 19	Traitement d'air - Chauffage des bassins	AXIMA	355 500,00€ HT

Les montants indiqués ci-dessus pour chaque marché correspondent à la décomposition du prix global et forfaitaire.

La Commission d'Appel d'Offres a par ailleurs déclaré infructueux les lots 5 et 13 .

Il est donc proposé au Bureau d'approuver les marchés précités et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du conseil de communauté au président et au Bureau.
- La délibération EIC 001-1106/07/BC du 17 décembre 2007 approuvant le lancement des appels d'offres des lots 2 à 19
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2008.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'approbation des lots allant de 2 à 19 de l'opération relative à la réalisation de la piscine communautaire des Gorguettes et d'autoriser le Président ou son représentant à les signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés suivants pour la réalisation de la piscine communautaire des Gorguettes

Lot 2 : Gros œuvre à l'entreprise DUMEZ pour un montant global de 2 572 000,00 Euros HT

Lot 3 : Charpente bois à l'entreprise MATHIS- pour un montant global de 379 197,00 Euros HT

Lot 4 : Couverture étanchéité à l'entreprise SUD ECRAN pour un montant global de 784 366,98 Euros HT

Lot 6 : Menuiseries extérieures- mur rideau – métallerie à l'entreprise ALQUIER pour un montant global de 640 026,00 Euros HT

Lot 7 : Cloisons peinture faux plafonds à l'entreprise SCPA pour un montant global de 281 117,38 Euros HT

Lot 8 : Menuiseries intérieures à l'entreprise DELTA pour un montant global de 160 841,71 Euros HT

Lot 9 : Equipement de vestiaires à l'entreprise NAVIC pour un montant global de 89 990,00 Euros HT

Lot 10 : Revêtements minces à l'entreprise FORCE BATIMENT pour un montant global : de 26 432,70 Euros HT

Lot 11 : Revêtements carrelage à l'entreprise AIC BAT pour un montant global de 665 442,77 Euros HT

Lot 12 : Equipement de piscine à l'entreprise LMP pour un montant global de 113 015,49 Euros HT

Lot 14 : Electricité courants forts et faibles à l'entreprise MIDI ELEC pour un montant global de 28525 ,25 Euros HT

Lot 15 : Contrôle d'accès à l'entreprise ELISATH pour un montant global de 32 974,00 Euros HT

Lot 16 : Chauffage- Ventilation- Traitement d'air à l'entreprise AXIMA pour un montant global de 303 000,00 Euros HT

Lot 17 : Plomberie sanitaire à l'entreprise CRYSTAL pour un montant global de 84000,00 Euros HT

Lot 18 : Traitement d'eau - chauffage des bassins à l'entreprise IMATEC pour un montant global de 348 328,01 Euros HT

Lot 19 : Traitement d'air – Chauffage des bassins à l'entreprise AXIMA pour un montant global de 355 500,00 Euros HT

Ces marchés sont passés pour une durée de 17 mois.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Opération 2006/00100– Nature 2315– Fonction 820 - Sous politique B 410.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué
Aux Equipements d'Intérêt
Communautaire

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Equipements d'Intérêt Communautaire -
Patrimoine Foncier – Protection et sécurité des
Espaces Communautaires

Michel ILLAC

Patricia COLIN

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI